



Conseil communal
Le bureau

Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 21 mars 2018

sous la Présidence de Madame Lena Lio

Préavis N° 05-2018 Acceptation d'une succession

Le Conseil communal de Pully

vu le préavis municipal N°05-2018 du 7 février 2018,
vu le rapport de la Commission désignée à cet effet,

décide

1. d'autoriser la Municipalité à accepter la succession sous bénéfice d'inventaire sur la base de l'inventaire notifié par la Justice de Paix du district de Lavaux-Oron le 22 janvier 2018.

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

La présidente

Lena LIO



Le secrétaire

Bernard MONTAVON

Pully, le 3 avril 2018